

MON ENFANT EST MALADE

(fièvre supérieure 38°, toux, diarrhée, vomissements...)



LA RÈGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité

IL A MOINS DE 6 ANS

Son état n'est pas inquiétant

IL A PLUS DE 6 ANS

Son état n'est pas inquiétant

TOUT ÂGE

Les symptômes durent moins de 3 jours

La fièvre ou les symptômes persistent

Dans les 48h

Il est cas contact Covid+
Il a un comportement inhabituel,
et/ou une fièvre mal tolérée

Au bout de 3 jours

Sans délai

**Je consulte un médecin
ou prends un avis médical**

 Je lui signale si un adulte de l'entourage proche est malade ou a une PCR positive



Un autre diagnostic est posé
et/ou le médecin ne prescrit
pas de test PCR



**Le médecin prescrit
un test PCR**

Résultat -

Résultat +



Mon enfant peut retourner en collectivité dès qu'il n'est plus malade. Résultat PCR et certificat de non contagion non nécessaires. Une attestation sur l'honneur peut être demandée.

L'accueil de mon enfant est suspendu le temps défini par le médecin (7 jours). S'il n'est plus malade, le retour en collectivité est possible après le 7^e jour. PCR de contrôle et certificat médical non nécessaires. Une attestation sur l'honneur peut être demandée.

mpedia.
spécialiste de l'enfant

Pour des parents bien informés.

Mis à jour le 17/09/2020

Source : Sociétés savantes de pédiatrie (SFP / GPIIP avec le soutien de l'AFPA)